

## CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2017 à 18 heures

Etaient présents: Jacques BLAYA, Aude SANCHEZ, Esther CAMPO, Daniel AYMES, Véronique BAREK-DELIGNY, Gilbert GARCIA, Marie RATERO, Daniel ULLDEMOLINS et Vincent SANCHEZ.

Etaient absents-excuses: Bernard BRAEM, (donne pouvoir à Aude SANCHEZ), André AZAIS (donne pouvoir à Jacques BLAYA), Stéphany CARAYOL, Jérôme GRAULHET, Christine LATORE et Lucie PAGOT.

Le Président ouvre la séance et demande à ses collègues d'approuver le Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2017 – Document approuvé à l'unanimité.

**Del n° 2017-02-01 :** Demande de réserve parlementaire.

**Votes : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'entrevue avec Mme Marie Hélène FABRE, Députée de l'Aude confirmant son soutien au projet de réfection de la voirie suite aux intempéries de début d'année.

Le coût de cet aménagement s'élève à 26 500.65 € H.T. Le Maire présente le plan de financement de cette opération.

Il précise que cet investissement serait susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire. Le montant de la subvention qui pourra être accordée sera de 50% au maximum.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'opération pour un montant de travaux estimés à 26 500,65 € H.T.

**RAPPELLE** que cette opération sera inscrite au budget primitif 2017 du budget principal,

**ACCEPTE** le plan de financement proposé par le Maire,

**SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

**Del n° 2017-02-02 :** Approbation des modifications des statuts du Syndicat du Bassin Versant Orbieu Jourres.

**Votes : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n° MCDT-BP-INTERCO-2016-351 en date du 20 décembre 2016 portant fusion du Syndicat du Bassin de l'Orbieu et du Syndicat pour l'aménagement hydraulique du Bassin des Jourres et du Lirou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Bizanet est membre de cette nouvelle structure puis précise qu'après la mise en place du syndicat, ce dernier doit se doter de statuts. Il indique aussi que le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant Orbieu Jourres a approuvé ses nouveaux statuts lors de sa séance du 2 février 2017.

Monsieur le Maire rappelle enfin l'article 5211-20 du CGCT qui prévoit qu' « à compter de la notification de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque commune dispose de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable »

Puis Monsieur le Maire donne lecture des statuts du Syndicat du Bassin versant Orbieu-Jourres et demande à l'assemblée de se positionner. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les statuts tels que proposés.

**Del n° 2017-02-03 :** Coupe de bois brûlés lors de l'incendie du 14 juillet 2016.

**Votes : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour la désignation et la mise en vente par l'ONF des bois brûlés lors de l'incendie du 14 juillet 2016.

La totalité des recettes émanant de la vente sera affectée à la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le projet d'inscriptions des références par le technicien de l'ONF

**DEMANDE** que ces coupes soient mises en vente en 2017,  
**CONFIE** à l'ONF le prix de vente.

**Informations du Maire et Débats au Conseil Municipal:**

- Une demande de raccordement électrique au réseau public dans un secteur agricole a été demandée. Le conseil souhaite un temps de réflexion supplémentaire avant de se prononcer.

La Séance est levée à 18h 45.